
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

EMISSION DE BONS DU TRESOR
N°03/2016

NOTE D'INFORMATION

Juillet 2016

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	3
1.1. Informations générales sur l'opération	3
1.2. Caractéristiques de l'émission	3
2. AVANTAGES LIES AUX BONS DU TRESOR	4
2.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	4
2.2. Exonération d'impôt	5
2.3. Pondération dans les risques bancaires	5
2.4. Diversification du patrimoine	5
2.5. Couverture des engagements d'assurance	5
3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS	5
3.1 Evolution récente de l'économie	5
3.2 Estimations des performances économiques et financières en 2016	8
3.3 Perspectives économiques 2016-2020	13
4. STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME	16
5. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	18
5.1. Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	18
5.2. Présentation de la Politique Qualité du Trésor Public de Côte d'Ivoire	21
5.3. Réformes en matière de gestion de la dette publique	23
5.4. Performances récentes en matière de mobilisations de ressources sur les marchés financiers régionaux et internationaux en 2015	25
5.5- Risque de crédit du pays	27
6. ANNEXES	29

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, par arrêté n° 226/MPMEF/DGTCP/DDP du 11 juillet 2016, autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des bons du Trésor pour un montant indicatif de **60 milliards (60 000 000 000) FCFA** sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1. Informations générales sur l'opération

1.1.1. But de l'émission

La présente émission de bons du Trésor, titres négociables sur toute l'étendue de l'Union, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du calendrier des émissions de titres publics en 2016. Elle a pour but de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de la zone de l'UEMOA, en vue du financement du budget de l'Etat de Côte d'Ivoire

1.1.2. Emetteur

L'émission est réalisée par l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

1.2. Caractéristiques de l'émission

Nature des titres :	Bons du Trésor ;
Forme des titres :	Titres dématérialisés et tenus en compte courant auprès de la BCEAO ;
Montant de l'opération :	60 000 000 000 FCFA ;
Valeur nominale unitaire :	1 million de FCFA ;
Fiscalité :	Revenus exemptés de tous impôts ou taxes ;
Durée :	728jours ;
Taux d'intérêt :	Multiples ;
Organisation matérielle :	L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission ;
Publication de l'appel d'offres :	13 juillet 2016 ;

Dépôt des soumissions:	Les soumissions (pour compte propre et pour compte de tiers) sont transmises de manière automatisée via l'application SAGETIL-UMOA, le jour de l'adjudication au plus tard à 10h30mn Temps Universel ;
Date de l'adjudication :	20 juillet 2016 ;
Date de valeur :	21 juillet 2016 ;
Echéance :	18 juillet 2018 ;
Remboursement :	La totalité des souscriptions retenues sera remboursée le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons ;
Souscripteurs :	Les banques, les établissements financiers, les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la BCEAO. Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales peuvent également souscrire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire de l'Union ;
Liquidité :	Les bons du Trésor sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA, et admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire. Par ailleurs, les investisseurs visés à l'alinéa précédent et la Banque Centrale peuvent acquérir ou vendre des bons du Trésor sur le marché secondaire.
Rendement :	Les bons du Trésor sont assortis d'une rémunération (intérêts) payable d'avance et précomptée sur leur valeur faciale ;
Garantie:	Les bons du Trésor bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

2. AVANTAGES LIES AUX BONS DU TRESOR

2.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les bons du Trésor bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de tout impôt ou taxe.

2.3. Pondération dans les risques bancaires

Les bons du Trésor sont pondérés à 0% dans les risques bancaires.

2.4. Diversification du patrimoine

Les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

2.5. Couverture des engagements d'assurance

Les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

3.1 Evolution récente de l'économie

Au niveau international, la croissance mondiale ressortirait en hausse de 3,1% en 2015 contre une réalisation de 3,4% en 2014.

Au plan national, l'environnement économique a bénéficié des différentes réformes entreprises depuis 2011, en vue de la consolidation de la paix et de la stabilité politique. Ces réformes visaient également l'amélioration de la gouvernance, de la gestion des finances publiques, et de l'environnement des affaires dont le Doing business.

L'activité économique est marquée par la tenue d'une élection présidentielle apaisée et l'achèvement du Plan National de Développement pour la période 2012-2015. L'on note également une forte amélioration du climat des affaires couronnée par l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au programme compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) et la progression de huit (08) places au classement 2015 de l'Indice de Perception de la Corruption (CPI) de l'ONG Transparency International. Ces performances ont conduit à l'amélioration des notations souveraines de la Côte d'Ivoire, avec des perspectives stables, par Moody's et Fitch, respectivement de B1 à Ba3 et de B à B+. Elle traduit une meilleure lisibilité des investisseurs sur les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'elle contribue à renforcer la qualité de la signature de l'Etat.

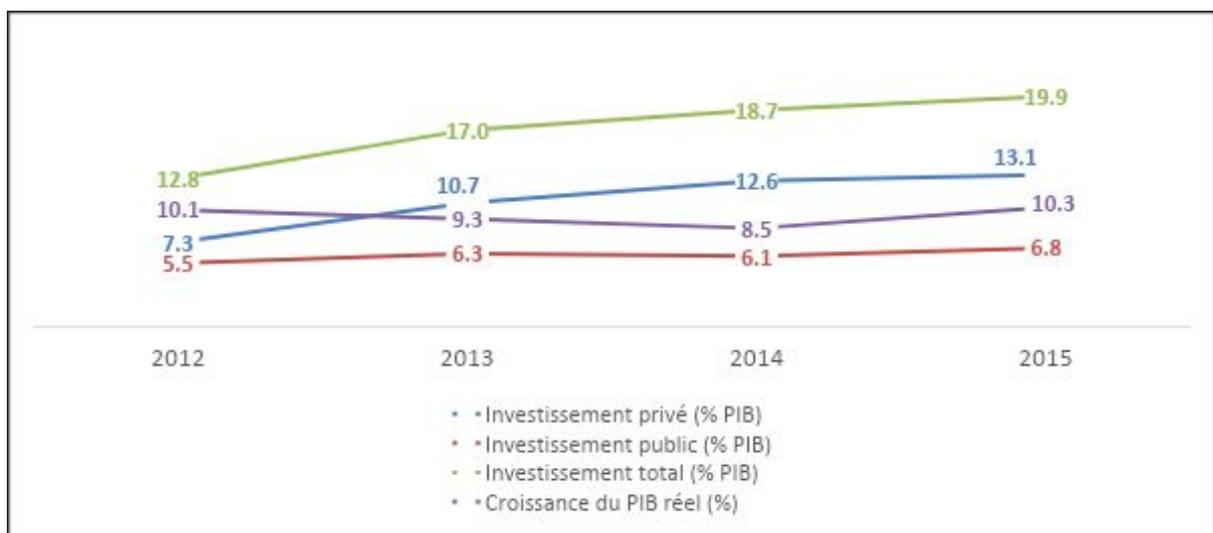
Sur la période 2012-2014, le taux de croissance annuelle du PIB réel est ressorti au-delà de 9% en moyenne, ce qui classe la Côte d'Ivoire parmi les économies les plus dynamiques au monde. Ces bons résultats économiques ont permis d'accroître la richesse par habitant de plus de 25% en trois ans.

Les investissements publics ont progressé significativement (2,6% du PIB en 2011 à 6,8% en 2015), l'investissement privé a connu également une bonne dynamique (6,3% du PIB en 2011 à 13,1% en 2015).

La création d'entreprises et d'emplois nets s'est renforcée (plus de 2 millions d'emplois créés entre 2011 et 2015 dont 300 000 dans le secteur formel).

En 2015, les résultats provisoires indiquent que le taux de croissance du PIB se situerait à 10,3%, contre 8,5% en 2014.

Graphique 1: Evolution du PIB et de l'Investissement sur la période 2012-2015



Source : MPMEF/DGE ; estimations 2014 et 2015 provisoires

Cette dynamique de croissance à deux chiffres en 2015 est portée par tous les secteurs :

- **Le secteur primaire**, à fin 2015, affiche des résultats satisfaisants (croissance de 8,6% contre 11,6% en 2014) portés par l'agriculture d'exportation (+ 10%). En effet, il est enregistré une augmentation des productions notamment de cacao (+8,7%), de café (+19,6%), de coton graine (+3,8%), d'anacarde (+24,4%) et de sucre (+3,9%).
- **Le secteur secondaire** connaît une bonne progression (Croissance de 13,2% contre 3,5% en 2014) grâce aux industries extractives (+26,3%), à la branche «

électricité, gaz et eau » (+23,7%) et au BTP (33,5%) en liaison avec la réalisation des infrastructures publiques et l'exécution du programme présidentiel de logements.

- **Le secteur tertiaire** affiche à fin 2015, une croissance de 10,3% contre 10,8% en 2014, grâce à toutes les branches : commerce (+10,4 %) et transports (+11,6 %), autres services (+10,6%) et télécommunications (+8,9%).
- A fin 2015, l'inflation s'est établie à 1,2% contre +0,4% en 2014, en relation avec la hausse des prix des produits alimentaires (+1,2%) et ceux des produits non alimentaires (+1,0%). Toutefois, elle reste en deçà du maximum (+3,0%) de la norme communautaire.

Le commerce extérieur des biens est marqué par une hausse en volume des exportations (+12,2%) et des importations (+14,3%).

Les performances économiques réalisées par la Côte d'Ivoire de 2012 à 2015 ont été couplées avec une gestion saine des finances publiques.

La discipline budgétaire et la gestion rigoureuse des ressources collectées ont permis de contenir le déficit budgétaire à des niveaux acceptables : de 4,1% du PIB en 2011 à 3,1% en 2012 puis à 2,2% du PIB en 2013 et 2014 et 2,9% en 2015

La mobilisation des ressources intérieures et extérieures s'est également améliorée grâce notamment aux efforts de recouvrement des recettes et à la confiance retrouvée auprès des investisseurs internationaux.

Par ailleurs, suite à la restructuration de sa dette extérieure au titre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en 2012, et grâce à la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'endettement rigoureusement contrôlée, la Côte d'Ivoire a maintenu sa dette à un niveau soutenable : 41,3% du Produit Intérieur brut en 2015.

Les comptes extérieurs ont été relativement solides, avec un déficit moyen du compte courant de 1% du PIB et une balance commerciale structurellement excédentaire.

Tableau 2 : Evolution récente de l'économie ivoirienne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (est.)
PIB Nominal (Mds F CFA)	12 324,7	12 112,7	13 677,3	15 445,8	16 890,9	18 971,3
Croissance du PIB réel (%)	2,0	-4,2	10,1	9,3	8,5	10,3
<i>Primaire</i>	-4,1	4,3	0,3	3,8	11,6	8,6
<i>Secondaire</i>	-4,0	-11,0	6,1	24,2	3,5	13,2

<i>Tertiaire</i>	9,5	-2,2	6,8	7,2	10,8	10,3
Taux d'Investissement (%)	12,3	8,9	12,8	17,0	18,7	19,9
<i>Public (%)</i>	3,4	2,6	5,5	6,3	6,1	6,8
<i>Privé (%)</i>	8,9	6,3	7,3	10,7	12,6	13,1
Inflation (moyenne an. %)	1,8	4,9	1,3	2,6	0,4	1,2
Dettes publiques/PIB (%)	63,0	69,9	33,9	34,0	38,0	41,3
Solde budgétaire (% PIB)	-1,8	-4,1	-3,1	-2,2	-2,2	-2,9

Source : MPMEF/DGE

Ces performances appréciables ont été réalisées grâce, notamment à :

- Une optimisation du potentiel fiscal et la modernisation de l'administration fiscale et douanière
- La réforme des Finances Publiques (mise en œuvre des directives de l'UEMOA et amélioration des procédures de dépenses et de passation des marchés publics) ;
- La mise en place d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour encadrer et veiller à la soutenabilité de la dette.

- Le renforcement de la bonne gouvernance :
 - Publication régulière des Communications sur l'exécution budgétaire, les passations de marchés publics, l'exécution des flux physiques et financiers des secteurs énergie et café-cacao ;
 - Création d'une Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
 - Création d'une Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
 - Conformité à l'ITIE.

- L'amélioration continue du climat des affaires :
 - Adoption d'un code des investissements plus incitatif (offre d'importantes exonérations fiscales aux investisseurs avec des durées plus longues) et de plusieurs codes sectoriels (mines, électricité, télécommunications, foncier...) ;
 - Mise en place d'un Guichet Unique des Formalités des Entreprises au sein du CEPICI permettant la création d'entreprise en 48h et l'agrément aux investissements en 21 jours ;
 - Création d'un Tribunal de Commerce d'Abidjan permettant plus de célérité

- dans le jugement des litiges commerciaux ;
- Réduction des droits de mutations de 10% à 6% ;
 - Mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel et juridique pour la promotion des infrastructures économiques et sociales dans le cadre des Partenariats Public-Privé (PPP).

3.2 Estimations des performances économiques et financières en 2016

Au niveau international, selon les dernières projections du FMI¹, la croissance mondiale atteindrait 3,4% en 2016 après 3,1 % en 2015. Cette évolution s'expliquerait à la fois par une reprise modeste de l'activité dans les pays avancés (+2,1% après +1,9%) et une accélération dans les pays émergents et pays en développement (+4,7% après +4,0% en 2015) en dépit du ralentissement en Chine.

1 : Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, 19 janvier 2016

Au plan national en 2016, la Côte d'Ivoire poursuit la consolidation des acquis des dernières années. Cette dynamique serait soutenue par le démarrage de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 basé sur le scénario de « l'Éléphant émergent » qui se caractérise par une croissance rapide et soutenue sur la période. La Côte d'Ivoire devrait atteindre un revenu intermédiaire élevé et une qualité de vie améliorée pour l'ensemble de la population à l'horizon 2020. L'inflation ressortirait à 1,5% en accélération par rapport au niveau de 2015 (+1,2%).

Cette évolution de l'inflation s'expliquerait par l'impact de l'arrivée tardive de la pluie enregistrée en 2015.

Hausse attendue des principales cultures de l'agriculture d'exportation en 2016

L'agriculture d'exportation affiche une amélioration des productions d'anacarde, d'ananas et de banane. Avec la mise en œuvre des différentes réformes au niveau du cacao et du café, la filière a affiché une embellie en 2015.

Toutefois, les prévisions de croissance annuelle pour l'année 2016 affichent un repli de 2,8% et de 6,8% respectivement au niveau du cacao et du café.

Poursuivant la tendance haussière observée à fin 2015, l'anacarde affiche une production de 5 170,2 tonnes en janvier 2016, en hausse de 189,9% comparé à la période correspondante de 2015. Cette tendance devrait se poursuivre tout au long

de l'année 2016 avec une prévision de croissance annuelle estimée à 6,8%. La mise en œuvre effective des réformes au niveau de la filière coton et la distribution de semences améliorées, devraient permettre une hausse de la production de coton graine en 2016 avec une croissance annuelle attendue à 7,5%. A fin janvier 2016, la production de coton affiche une hausse de 3,8%.

A fin janvier 2016, les productions d'ananas et de banane sont respectivement ressorties à 4 852,1 tonnes et 31 567,6 tonnes en hausse de 98,3% et de 57,1%. Cette embellie témoigne du retour effectif des petits producteurs d'ananas et de la reprise totale de la filière banane après les effets néfastes des pluies diluviennes en 2014. En ce qui concerne le caoutchouc naturel, la production est en repli de 16,0%. Toutefois, elle devrait s'accroître de 2,8% en 2016.

A fin janvier 2016, la production de canne à sucre affiche une baisse de 39,2%, principalement liée aux problèmes sociaux rencontrés par l'une des deux entreprises sucrières. En effet, les salariés de cette entreprise ont mené des mouvements de revendication et posé des actes de vandalisme sur le site de production.

Dynamisme attendu de l'activité industrielle

L'activité industrielle augmenterait de 17,5% en 2016 en relation notamment avec la bonne progression de l'énergie (+38,9%), des autres industries manufacturières (+9,5%), des industries agro-alimentaires (+10,0%) et de l'extraction minière (+24,2%). Cette évolution globale de l'activité industrielle proviendrait de la mise en œuvre de la politique industrielle par l'entremise de sept instruments : (i) le renforcement du cadre incitatif afin d'accroître les investissements privés, (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires afin d'encourager l'initiative privée nationale et les IDE, (iii) les appuis spécifiques à certaines filières pour le développement de la transformation des matières premières, (iv) le développement des industries manufacturières légères, (v) l'appui à la qualité et la lutte contre la contrefaçon pour renforcer la protection des consommateurs et améliorer la compétitivité des entreprises, (vi) la restructuration et la mise à niveau des entreprises pour le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles, (vii) le renforcement et le développement des infrastructures industrielles pour disposer d'espaces aménagés et entretenus pour la production industrielle.

Hausse attendue du BTP

Les activités du BTP devraient maintenir leur dynamisme observé depuis 2012, et connaîtraient une augmentation de 25,0% en 2016. Cette évolution serait liée à la poursuite des projets d'investissements publics et privés initiés en 2014 et 2015 ainsi qu'à l'entame de nouveaux projets publics dès 2016, notamment le barrage de Soubré, l'aménagement et la valorisation de la baie de Cocody, la réhabilitation de la

voirie (Abidjan, Soubré, San-Pédro, etc.), les axes interurbains, le bitumage des routes Tiébissou -Didiévi, Bouna - Doropo -Frontière Burkina Faso, Bingerville -Eloka-Ebrah, etc et la poursuite du programme de construction des logements sociaux avec 71 chantiers de construction de logements ouverts sur toute l'étendue du territoire national.

Bonne tenue du commerce de détail

A fin janvier 2016, l'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du commerce de détail, affiche un accroissement des ventes de 2,2% en termes nominaux et 0,9% en termes réels par rapport à janvier 2015.

Cette orientation favorable des ventes provient des « produits pétroliers » (+2,9%), des « articles d'équipements de la personne » (+19,8%), des « véhicules automobiles, motocycles et pièces détachées » (+13,7%), des « produits pharmaceutiques et cosmétiques » (+4,6%). Toutefois cette hausse du chiffre d'affaires est amoindrie par le reflux des ventes des « produits de l'alimentation » (-4,0%), des « produits d'équipement du logement » (-1 3,2%) et des « produits divers » (-9,0%). Hors produits pétroliers, l'indice du chiffre d'affaires augmente de 1,4%.

Inflation maîtrisée

À fin janvier 2016, l'IHPC connaît une hausse de 0,3% consécutive à un renchérissement des produits alimentaires et boissons alcoolisées (+2,0%) et à un repli des prix des produits non alimentaires (-0,3%). Pour les produits alimentaires et boissons, cette augmentation de prix est la conséquence des variations constatées au niveau des produits tels que les «viandes » (+4,3%), les « poissons » (+2,1%), les « Huiles et graisses » (+0,2%), les « fruits » (+15,3%), les « Tubercules et plantains » (+15,7%), le « lait-fromage-œufs » (-3,6%), les « légumes frais » (-6,7%) et les «céréales non transformées » (-1,9%). Les prix des produits non alimentaires quant à eux, se contractent à l'instar de certains produits tels que les « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (-0,2%), les « articles d'habillement et chaussure » (-2,1%),le « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-0,7%), la « santé » (-0,4%), la« communication »(-0,1%), les transports (-0,7%), les « loisirs et culture » (-0,6%), tandis que les prix des « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer »(+0,4%), les« restaurants et hôtels » (+0,7%), les « biens et services » (+0,7%) et l'« enseignement » (+1,6%)croissent.

Au total, en moyenne annuelle, l'inflation ressort à 1,5%, en deçà de la norme communautaire établie à un maximum de 3%.

Finances publiques

A fin janvier 2016, la situation des finances publiques est marquée par un accroissement des recettes totales et dons (+73,5 milliards F CFA ; +26,6%) ainsi que des dépenses totales et prêts nets de 2015(+61,5 milliards F CFA ; +28,1%) en glissement annuel.

Cette hausse des recettes totales et dons est l'effet conjugué de l'effort de mobilisation des dons (+35,9 milliards F CFA) pour le financement des projets et la bonne tenue des recettes fiscales (+35,9 milliards F CFA par rapport à janvier 2015). Cette plus-value est imputable principalement aux performances constatées sur les droits d'enregistrement café-cacao (+7,7 milliards F CFA), des taxes à l'exportation (+7,8 milliards F CFA) et sur les produits pétroliers (+4,3 milliards F CFA). Ainsi, en glissement annuel, les recouvrements de la DGD et de la DGI ressortent en hausse respectivement de 14,1 milliards F CFA et de 21,8 milliards F CFA.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, leur augmentation est essentiellement imputable à la hausse des dépenses d'investissement (+58,6 milliards F CFA; +47,8%) en liaison avec la bonne mobilisation des ressources extérieures et la poursuite des travaux d'infrastructure débutés durant les exercices précédents, les dépenses de fonctionnement (+ 5,7 milliards F CFA; + 16,3%) traduisant la création de nouveaux services et celles de personnel (+5,9 milliards F CFA ; 5,3%) liées aux efforts de recrutement dans l'administration publique.

Il se dégage un excédent du solde budgétaire (+69,0 milliards F CFA) et du solde primaire de base (+89,3 milliards F CFA). Celui du solde budgétaire devra servir à réduire le stock de la dette flottante issue de la gestion de 2015.

Progression des exportations et des importations

Les échanges de biens avec le reste du monde, en commerce spécial et hors biens exceptionnels sont marqués par une hausse en valeur des exportations (+0,02%) et des importations (+11,4%) à fin janvier 2016. L'augmentation des exportations est le reflet du dynamisme des produits primaires (+5,78%), menés spécifiquement par le cacao fève (+23,3%) et le caoutchouc (+9,4%).

Les importations croissent quant à elle, sous l'effet conjugué des biens de consommation (+6,9%) et des biens d'équipement (+110,6%). Les biens de consommation sont portés par les produits alimentaires dont le riz (+37,5%) et le poisson (+60,2%). Les autres biens de consommation sont essentiellement tirés par les produits pharmaceutiques (+6,9%) et les plastiques (+4,2%). Les biens d'équipement bénéficient d'une augmentation des acquisitions de machines mécaniques (+8,8%) et de machines électriques (+107,5%).

Quant aux biens intermédiaires, ils fléchissent de 22,0% sous l'effet du pétrole brut (-37,0%), du fer, fonte, acier et ouvrages (-36,6%) ainsi que du clinker (-18,5%). Au

total, le solde commercial affiche un excédent de 100,8 milliards FCFA, en baisse de 34,3% par rapport à l'année précédente. Aussi, les prix à l'exportation augmentent de 3,0% et ceux à l'importation reculent de 3,8% en raison de l'accroissement du niveau des prix des produits primaires (+8,5%). Par conséquent, les termes de l'échange (+7,1%) s'améliorent.

Augmentation des agrégats monétaires

Les agrégats monétaires sont caractérisés par la hausse de la masse monétaire et de ses contreparties à fin janvier 2016 par rapport à son niveau de janvier 2015. En effet, la masse monétaire augmente de 17,3% (+1 104,5 milliards F CFA) pour s'établir à 7 493,6 milliards F CFA. Cette évolution provient à la fois de la hausse des monnaies fiduciaire (+10,1% ; +189,1 milliards F CFA) et scripturale (+20,2% ; +915,4 milliards F CFA). Par ailleurs, cette progression de la masse monétaire est induite par la hausse de ses contreparties notamment les avoirs extérieurs nets et les crédits intérieurs nets. Les avoirs extérieurs nets s'établissent à 2 023,6 milliards F CFA, en accroissement de 8,5% (+159,4 milliards F CFA) en relation avec le rapatriement des recettes d'exportation et les afflux de capitaux étrangers. Cette augmentation se constaterait uniquement au niveau des avoirs extérieurs de la Banque Centrale.

Quant aux crédits intérieurs nets, ils ressortent à 5 772,9 milliards F CFA, en augmentation de 16,9% (+834,4 milliards F CFA) en soutien à l'activité économique. Cette évolution est liée à l'amélioration de la position nette du Gouvernement (-7,3% ; -11,4 milliards F CFA) et à la progression des crédits à l'économie (+27,7% ; +945,8 milliards F CFA) en relation avec le dynamisme de l'activité, le regain de confiance entre les acteurs et l'amélioration de l'environnement des affaires.

A fin janvier 2016, le flux des nouvelles mises en place de crédits a baissé de 2,9% pour atteindre 265,2 milliards F CFA en liaison avec les fortes mises en place de la fin d'année 2015. Ainsi, les crédits de trésorerie (-58,1 milliards F CFA) et les crédits d'équipement (-6,0 milliards F CFA) se contractent. Toutefois, cette baisse a été atténuée par la hausse des crédits de consommation (+29,9 milliards F CFA), des crédits destinés à diverses utilisations (+20,8 milliards F CFA) et des crédits immobiliers (+5,3 milliards F CFA). Le taux moyen d'intérêt débiteur a continué à baisser de 0,5 point de pourcentage par rapport à son niveau de janvier 2015.

Hausse des indices boursiers

Le marché boursier, à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), affiche une hausse de l'ensemble de ses indicateurs à fin janvier 2016 par rapport à janvier 2015. En effet, les indices BRVM composite et BRVM 10 progressent respectivement de 14,5% et 4,9 %. De même, la capitalisation boursière augmente de

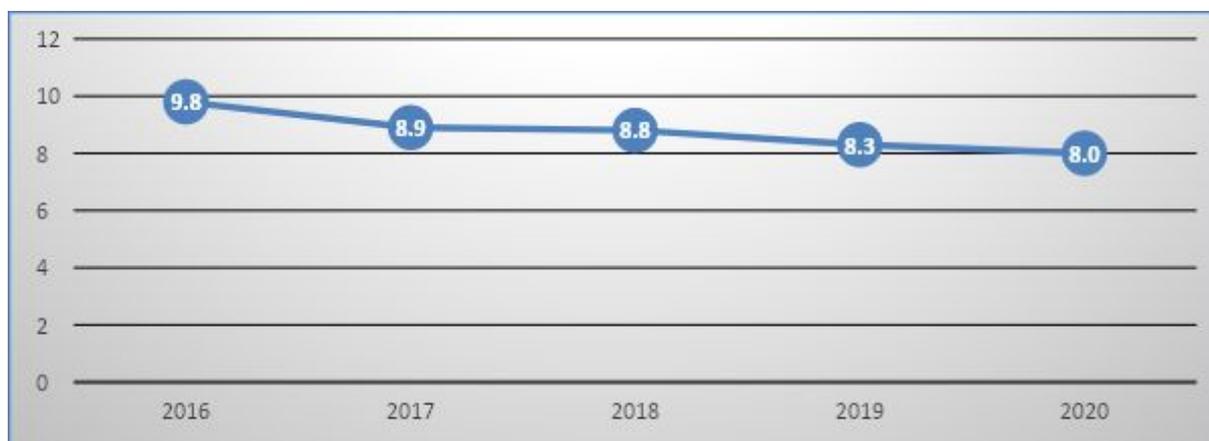
21,2% pour s'établir à 8 889,2 milliards FCFA en relation avec l'accroissement de la capitalisation du marché des actions (+15,4% ; 7 1 50,2 milliards F CFA) et celle du marché des obligations (+52,8% ; 1 738,9 milliards F CFA). Ainsi, les transactions en valeur enregistrées sur la période sont en hausse de 149,9% pour une augmentation de 110,8% du volume transigé (nombre de titres).

3.3 Perspectives économiques 2016-2020

La croissance économique en Côte d'Ivoire restera vigoureuse les prochaines années et sera davantage inclusive, en dépit d'un environnement international difficile. Ainsi, les perspectives à court et moyen terme demeurent positives.

Le PND 2016-2020 prévoit un taux de croissance annuelle moyen du PIB réel de 8,8%, avec un taux d'investissement en moyenne de 22% sur la période.

Graphique 2 : Evolution projetée du taux de croissance du PIB réel de 2016 à 2020



Source : MPMEF/DGE

La performance de l'économie ivoirienne sur la période 2016-2020 devrait être tirée à la fois par la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En effet, sur cette période, ces secteurs enregistreraient des taux de croissance annuels moyens respectifs d'environ 5,8%, 11,5% et 10,2%. Ainsi :

Le secteur primaire bénéficierait des investissements dans le secteur agricole (PNIA). La redynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de l'agriculture d'exportation, de la pêche et l'élevage, devrait contribuer à la croissance des différentes filières. En outre, les projections dans le domaine agricole tablent sur un meilleur traitement phytosanitaire des plantations et du verger ainsi qu'une amélioration des routes de desserte et des prix rémunérateurs ;

La croissance du secteur secondaire serait soutenue par l'ensemble de ses

composantes notamment le BTP et l'énergie qui devraient respectivement croître en moyenne de 18,3% et 19%. Le secteur du BTP bénéficierait de la poursuite des grands chantiers de l'Etat et de la mise en œuvre du programme présidentiel des logements sociaux. L'activité industrielle profiterait d'une part, des facilités issues du code des investissements, des PPP pour l'augmentation des capacités, des nouvelles installations et d'autre part, de la vigueur des demandes intérieure et extérieure ;

Le secteur tertiaire tirerait avantage du dynamisme du secteur secondaire grâce à l'ensemble de ses composantes. Les investissements dans le secteur des télécommunications pour la couverture nationale (fibre optique), le désenclavement des contrées reculées par la construction de routes et de ponts, les investissements dans les différents ports et aéroports, la mise en service des hôtels en construction depuis 2011-2015 soutiendraient la croissance des activités tertiaires dans leur ensemble sur la période 2016-2020. Ainsi, les activités du tertiaire telles que les autres services (12%), les transports (10,9%) et le commerce (9,2%) devront être assez stimulés sur toute la période.

Tableau 3 : Croissance à moyen terme des secteurs de production (% en volume)

Projections	2016	2017	2018	2019	2020
PIB réel	9,8	8,9	8,8	8,3	8,0
Primaire PIB réel	5,9	7,0	6,9	5,0	4,0
Secondaire PIB réel	17,5	9,5	12,9	9,7	9,0
Tertiaire PIB réel	10,2	11,3	8,8	10,5	10,3

Sources : MEF/DGE

Sur la période 2016-2020, la demande serait tirée par l'affermissement des investissements et la consolidation de la consommation finale. Les investissements seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (infrastructures socioéconomiques, logements sociaux, etc.) et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne par an à 22,8% du PIB sur la période dont 8,5% en moyenne annuelle pour le secteur public.

Quant à la consommation finale, elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois avec une progression moyenne annuelle de 7,6%. Les importations progresseraient de 9,6% en moyenne par an sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations seraient en hausse de 7,8% en moyenne par an en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et pétrolières, quand les importations progresseraient de 8,8% en moyenne par an sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Tableau 4 : Projections des taux d'investissement de 2016 à 2020

Projections	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'investissement global	21,5	22,5	23,2	23,3	23,4
<i>Taux d'investissement Public</i>	<i>7,7</i>	<i>8,3</i>	<i>8,8</i>	<i>8,9</i>	<i>9,0</i>
<i>Taux d'investissement Privé</i>	<i>13,7</i>	<i>14,2</i>	<i>14,4</i>	<i>14,4</i>	<i>14,4</i>

Sources : MEF/DCPE, MEMPD/DGPLP

L'inflation serait contenue à 2,0% en moyenne par an sur la période, en dessous de la norme communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Le déficit budgétaire en pourcentage du PIB, connaîtrait une amélioration. Il se situerait en moyenne à moins de 3% sur la période.

Tableau 5 : Projections du solde budgétaire sur la période 2016-2020

<i>En Milliards de F CFA</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recette totales et dons	3 916,8	4 388,9	4 802,5	5 279,3	5 873,7	6 492,6
Dépenses totales et prêts nets	4 469,8	5 137,3	5 679,6	6 175,0	6 617,5	7 159,1
Solde budgétaire (<i>% du PIB</i>)	-2,9	-3,6	-3,7	-3,4	-2,6	-2,1

Source : MPMEF/DGE

Le PND 2016-2020, dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre ces performances, est bâti autour de cinq axes principaux :

- Renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;
- Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social ;
- Accélération des transformations structurelles et de l'industrialisation ;
- Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement;
- Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération

internationale.

Les investissements prévus sont évalués à 30 000 milliards de FCFA dont une partie sous forme de Partenariats Public-Privé (il comprend notamment 94 projets en PPP estimés à 25 milliards de dollars, dont 42 projets éligibles). Il sera financé à plus de 62% par le secteur privé.

4. STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME

Le Gouvernement ivoirien a élaboré et adopté en 2012 une nouvelle stratégie de développement notamment le Plan National de Développement (PND) dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Ce Plan se décline en deux phases : le PND 2012-2015 et le PND 2016-2020.

La mise en œuvre du PND 2012-2015 a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer de forts taux de croissance sur la période (10,1 % en 2012, 9,3% en 2013, 8,5% en 2014 et 10,3% en 2015). La croissance moyenne (8,7%) attendue du PND 2016-2020, requiert un niveau d'investissement de 30 000 milliards FCFA.

Les autorités ivoiriennes vont ainsi inscrire la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

Une SDMT a pour objet de mobiliser des financements de manière à obtenir une composition du portefeuille d'emprunts qui comporte le moindre coût et risque possible. Dans le cadre de la SDMT 2016-2020 de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'atteindre cet objectif en allongeant les maturités des titres publics, en privilégiant les financements extérieurs ayant trait aux projets structurants, et en recourant davantage aux prêts semi-concessionnels.

La SDMT 2016-2020 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 44 % par des financements extérieurs et 56% par des financements intérieurs. La part affectée aux financements extérieurs sera progressivement réduite sur la période pour passer de 50% en 2015 à 40% en 2020.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de 9% de ressources concessionnelles, 15% de ressources semi-concessionnelles et 20% de ressources non concessionnelles. Les financements concessionnels baissent sur la période passant de 13% en 2016 à 6%

en 2020 du fait de la réduction de l'accès aux ressources concessionnelles mobilisées auprès des créanciers extérieurs traditionnels (multilatéraux et bilatéraux). Ce contexte, amène à mobiliser davantage de ressources en priorité avant de se tourner vers les ressources semi-concessionnelles et non-concessionnelles.

Les financements intérieurs sont composés de 33% de titres de long terme, 17% de titres de moyen terme et 6% de titres de court terme. Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. La part des titres de long terme progressent rapidement passant de 30% en 2016 à 36% en 2020, tandis que les titres de moyen terme évoluent légèrement pour atteindre 18% en 2020 avec un niveau de 15% en 2016.

La mise en œuvre de la SDMT 2016-2020, permettra d'améliorer le taux d'endettement qui passerait de 41,3% en 2015 à 38,2% en 2020 pour une norme UEMOA de 70%.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier international.

5. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité

Publique

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n°2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

5.1.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);

- de définir la politique monétaire et bancaire, en collaboration avec la BCEAO ;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales ;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales.

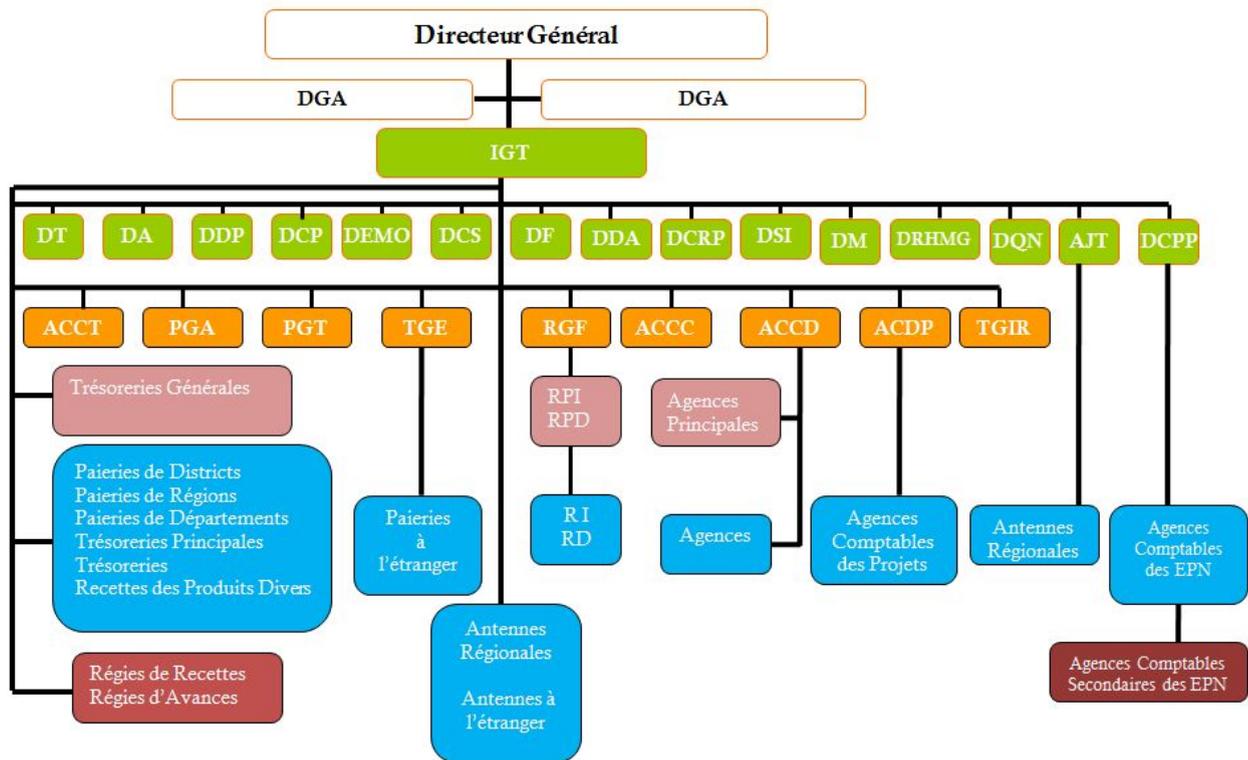
5.1.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 798 agents répartis entre 553 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- 01 Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 49 Trésoreries Générales ;
- 02 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 86 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 48 Paieries à l'Etranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- 14 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- 05 Recettes Principales et Recettes des Douanes.

ORGANIGRAMME



Légendes

- AJT : Agence Judiciaire du Trésor
 ACCC: Agence Comptable des Créances Contentieuses
 ACCD: Agence Comptable Centrale des Dépôts
 ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor
 ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique
 DA : Direction des Assurances
 DCP : Direction de la Comptabilité Publique
 DCP2: Direction de la Comptabilité Parapublique
 DCRP: Direction de la Communication et des Relations Publiques
 DCS: Direction de la Coordination Statistique
 DDA : Direction de la Documentation et des Archives
 DDP: Direction de la Dette Publique
 DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation
 DF: Direction de la Formation
 DGA : Directeur Général Adjoint
 DM : Direction de la Microfinance
 DQN: Direction de la Qualité et de la Normalisation
 DRHMG: Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
 DSI: Direction des Systèmes d'information
 DT: Direction du Trésor
 IGT: Inspection Générale du Trésor

PGA :	Paierie Générale des Armées
PGT :	Paierie Générale du Trésor
RGF:	Recette Générale des Finances
TGE :	Trésorerie Générale pour l'Etranger
TGIR :	Trésorerie Générale des Institutions de la République

5.2. Présentation de la Politique Qualité du Trésor Public de Côte d'Ivoire

5.2.1. Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la République de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012 et en 2014.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1er /12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

Cette politique managériale a permis au Trésor Public d'obtenir des résultats relativement satisfaisants, comme le témoignent la distinction de la Meilleure Administration Numérique en 2013 suivie du Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014. Ces lauriers visent à renforcer la crédibilité et la qualité de la signature de l'Etat sur les marchés financiers.

5.2.2. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie

Pour s'inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d'éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l'information, au développement de l'éthique et au respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs prônées par le Code d'Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

5.3. Réformes en matière de gestion de la dette publique

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.3.1. Réorganisation de la direction en charge de la gestion de la dette publique

L'Arrêté n° 298/MPMEF/DGTCP/DEMO du 17 août 2015 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes internationales. Cette nouvelle entité s'organise suivant la ligne «Front, Middle et Back office» et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

5.3.2. Création du Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en

œuvre. Il est présidé par le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

5.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore annuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses Obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.3.4. Elaboration de l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent. Elle est réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique, révèle les points suivants :

- S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse (2015-2035), mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.
- S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré. L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, une simulation de la baisse du taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

5.3.5. Mise en place du Compte unique du Trésor (CUT)

Le gouvernement a décidé de hisser la gestion de la trésorerie de l'Etat au niveau des standards internationaux à travers la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT).

Créé par le décret n°2014-421 du 09 juillet 2014, le CUT est une réforme qui a pour objectif de centraliser les ressources de l'Etat sur un seul compte afin de les gérer de façon optimale.

La réalisation de cette réforme permettra à l'Etat de disposer à temps de l'ensemble de ses liquidités et par conséquent de mieux planifier ses dépenses. Aussi le CUT permettra-t-il à l'Etat d'honorer plus efficacement ses engagements et à bonne date. En outre, le CUT a pour avantage de faciliter la gestion de la dette publique dans la mesure où il donne à l'Etat une meilleure évaluation de ses besoins réels de financement et une optimisation des émissions de titres sur les marchés monétaire et financier.

La mise en œuvre du CUT se fera en cohérence avec une gestion active de la trésorerie dont le but est de couvrir les gaps temporaires de trésorerie par des émissions de bons du Trésor à court terme. En cas d'excédent, il est envisagé des placements à très court terme pour réduire les coûts de détention de la liquidité par le Trésor Public. Cette réforme a démarré par une phase pilote, entamée depuis novembre 2015, dont le but est de résoudre toutes les difficultés éventuelles liées aux changements de procédures et de systèmes d'information. Passée cette phase, le champ du CUT sera étendu à l'ensemble des entités publiques au cours de l'année 2016.

5.4. Performances récentes en matière de mobilisations de ressources sur les marchés financiers régionaux et internationaux en 2015

5.4.1. Sur le marché régional

Au cours de l'année 2015, la Côte d'Ivoire a mobilisé sur le marché régional un montant global de 806 172 780 000 FCFA à travers neuf (9) émissions de titres publics, sur un objectif initial de 760 milliards FCFA, réalisant ainsi un taux de couverture des besoins de 106%.

Environ 55% de ce montant (440 262 780 000 FCFA) ont été mobilisés à travers les émissions par syndication et les 45% restants (365 910 000 000 FCFA) par voie d'adjudication.

La tendance à la baisse des taux d'intérêt a été consacrée en 2015. Le taux moyen des bons du Trésor à 1 an est passé de 5,1 % en 2014 à 4,01 % en 2015. S'agissant des bons à 2 ans, le taux moyen est passé de 5,65% à 5,01 %.

Tableau 6: Bilan des émissions de titres publics sur le marché financier régional en 2015

INSTRUMENTS FINANCIERS	MATURITE	MONTANT INDICATIF	MONTANT MOBILISE	TAUX / PRIX	TAUX/ PRIX MOYEN
------------------------	----------	-------------------	------------------	-------------	------------------

				MARGINAL (%)	PONDERE (%)
BT N°01/2015	728 Jours	50 000 000 000	52 810 000 000	5,9000	5,5198
BT N°02/2015	364 Jours	10 000 000 000	10 100 000 000	4,1000	3,9944
BT N°03/2015	364 Jours	30 000 000 000	33 000 000 000	4,1000	4,0276
BT N°04/2015	728 Jours	50 000 000 000	50 000 000 000	5,2492	4,4814
Sous total Bons du Trésor		140 000 000 000	145 910 000 000		
OAT 5,99% 2015-2025	10 ans	100 000 000 000	110 000 000 000	100,0000	100,0000
OAT 5,85% 2015-2022	7 ans	100 000 000 000	110 000 000 000	100,0000	100,0027
Sous total Obligation du Trésor		200 000 000 000	220 000 000 000		
TPCI 5,99%2015-2025	10 ans	120 000 000 000	133 269 450 000	100	100
TPCI 5,85%2015-2022	7 ans	150 000 000 000	156 993 330 000	100	100
Sous total Emprunt Obligataire		270 000 000 000	290 262 780 000		
SUKUK 5,75% 2015-2020	5 ans	150 000 000 000	150 000 000 000	100	100
Sous total Sukuk		150 000 000 000	150 000 000 000		

TOTAL MARCHE REGIONAL	760 000 000 000	806 172 780 000		
------------------------------	------------------------	------------------------	--	--

5.4.2. Sur le marché international

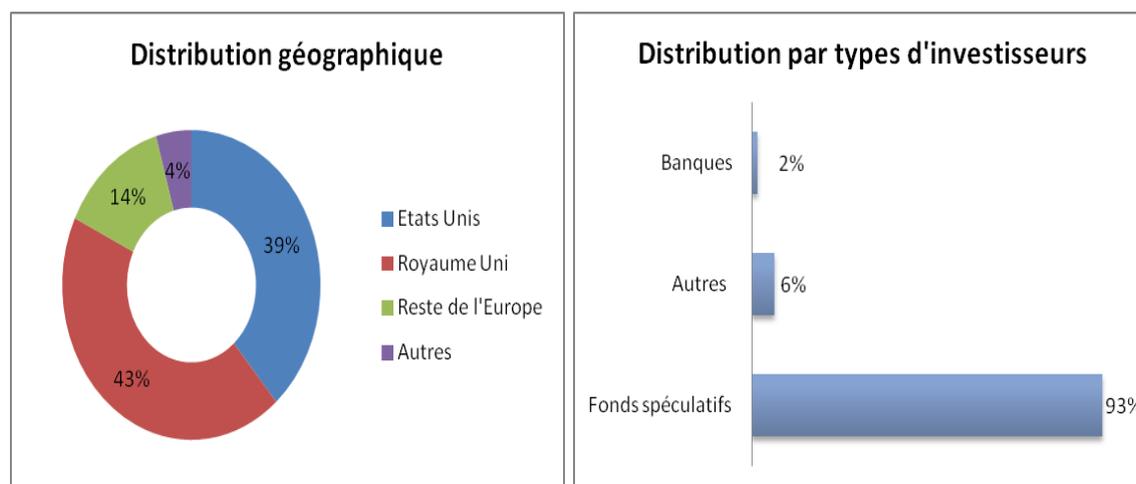
L'Etat de Côte d'Ivoire a réalisé en 2014 et 2015, deux émissions de dette souveraine (Eurobonds) pour des montants indicatifs respectifs de 500 millions USD et 1 milliard USD.

Tableau 7: Résultats des émissions d'Eurobonds 2014 et 2015

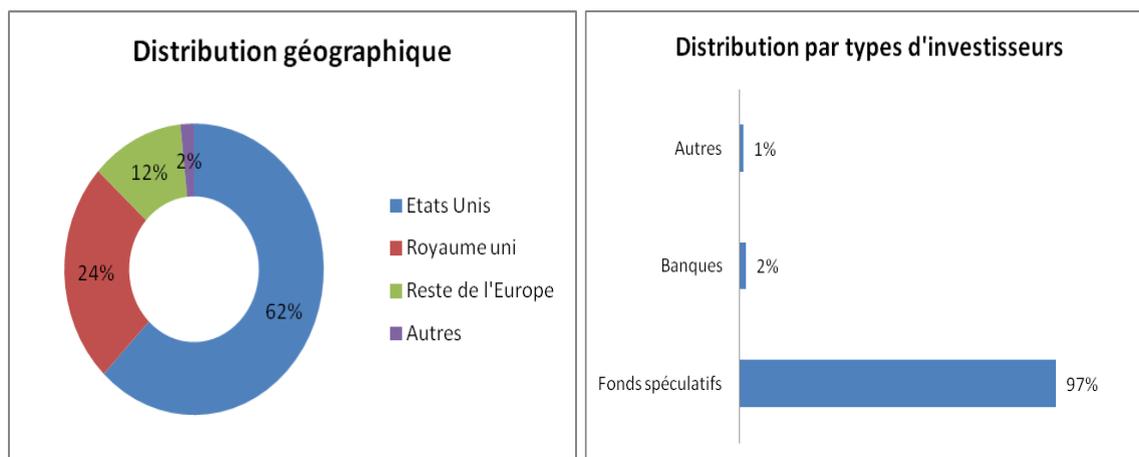
Caractéristiques	Eurobonds 2014	Eurobonds 2015
Date d'émission	16 juillet 2014	24 février 2015
Montant émis	USD 500 000 000	USD 1 000 000 000
Montant mobilisé	USD 750 000 000	USD 1 000 000 000
Maturité	10 ans	12 ans
Echéance	Juillet 2024	Mars 2028
Coupon	5,375% l'an	6.375% l'an
Rendement à l'échéance	5,625%	6,625%
Mode d'amortissement	In Fine	Amortissement constant sur les trois dernières années

Au total, environ 959,8 milliards FCFA a pu être mobilisé dont 375 milliards FCFA en 2014 et 584,8 milliards FCFA en 2015.

- **Allocation des titres Eurobond 2014 (750 millions USD)**



- **Allocation des titres Eurobond 2015 (1 milliard USD)**



5.5- Risque de crédit du pays

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive.

Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise post électorale.

Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ (Fitch) perspective stable.

Plusieurs facteurs ont justifié ce relèvement de la notation :

La consolidation de la stabilité : la tenue des élections présidentielles d'octobre 2015 dissipe les incertitudes politiques sur les cinq prochaines années. Les efforts en vue de la réconciliation se poursuivront au cours du second mandat du Président Alassane OUATTARA, ce qui réduit davantage le risque politique.

La gestion des finances publiques : la Côte d'Ivoire a enregistré un faible niveau de déficit budgétaire (soit 2,9% du PIB en moyenne entre 2011 et 2015), malgré la hausse des dépenses publiques estimées à 7,9% du PIB en 2015 contre 2,5% en 2011. Cette performance est mise sur le compte de la période faste du cacao, la bonification de la mobilisation des recettes fiscales et la maîtrise du taux d'inflation. Des facteurs qui ont aussi permis de contenir le niveau d'endettement du pays.

L'amélioration de la gouvernance : Les actions menées pour assainir l'environnement des affaires ont permis à la Côte d'Ivoire d'être classée parmi les dix pays les plus réformateurs au monde, selon les rapports Doing Business 2014 et 2015 de la Banque Mondiale. Le rapport publié le 27 octobre 2015, indique que la

Côte d'Ivoire a progressé de cinq places au classement, passant de 147^{ème} à 142^{ème} sur 189 pays.

Ces progrès rapides renforcent la détermination dans les réformes au sein de l'administration actuelle, en ligne avec l'amélioration de la gouvernance budgétaire. L'amélioration du climat des affaires a contribué à une hausse de l'investissement privé de 13,1% du PIB en 2015 contre 6,3% en 2011. Ce taux est projeté à 14,4% du PIB en 2020.

L'amélioration de la situation sécuritaire : L'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) et l'Indice de sécurité des Nations Unies sont respectivement passés de 3,8 à 1,1 2 et de 4 à 2 (sur une échelle de 5) entre janvier 2012 et décembre 2014. Cette évolution a été possible grâce notamment à la réforme du secteur de la sécurité, au renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et à la remise à niveau de l'appareil judiciaire. Actuellement, l'indice de sécurité de la Côte d'Ivoire se situe au même niveau que ceux de New York et de Genève.

6. ANNEXES

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

L'adjudication est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources.

Sur le marché régional de l'UMOA, les offres lors de l'adjudication sont de deux natures :

- des Offres compétitives ;
- des Offres Non Compétitives (ONC), un avantage accordé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor.

MODE DE SOUSCRIPTION DES OFFRES COMPETITIVES

Les offres compétitives sont ouvertes à tous les investisseurs. Elles sont apportées à travers l'application SAGETIL-UMOA, soit par tous les participants directs de cette plateforme (l'adjudication est dite ouverte) soit par les seuls SVT de l'émetteur, habilités à placer les soumissions (Adjudication ciblée).

DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES COMPETITIVES

Les offres compétitives sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES NON COMPETITIVES

Les ONC sont réservées aux seuls SVT habilités. Ces offres correspondent à des montants non assorties de proposition de prix. Elles sont autorisées à hauteur du seuil des réservations communiquées par l'Agence UMOA-Titres aux SVT de l'émetteur. Les soumissions en ONC sont retenues et rémunérées au prix moyen pondéré de ladite adjudication (sauf indication contraire de l'AUT).



Arrêté n° 226 /MPMEF/DGTCP/DDP du 1^{er} JUIL 2016
**autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Publique à émettre des bons du Trésor par voie d'adjudication**

**LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 20 décembre 1999 relative à la réalisation d'un projet d'étude de création d'un marché de Titres de la Dette Publique dans l'UEMOA ;
- Vu la Décision Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 06 juillet 2001 portant approbation des propositions soumises par la BCEAO et relatives aux modalités d'organisation de l'émission des Bons et Obligations du Trésor dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu la Décision n° CM/UMOA/006/05/2012 du 10 mai 2012 portant autorisation de la BCEAO à créer une Agence d'appui à l'émission et à la Gestion des titres de la dette publique par les Etats membres de l'UMOA dénommée « AGENCE UMOA-TITRES » ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2010-0012 du 06 décembre 2010 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2016-02 du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 298/MPMEF/DGTCP/DEMO du 17 août 2015 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des Bons du Trésor par voie d'adjudication pour un montant indicatif de 60 milliards de FCFA et une maturité de 728 jours.

La souscription à cette émission est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

ARTICLE 2 : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle des adjudications de titres de la dette publique.

ARTICLE 3 : L'émission est représentée par des Bons du Trésor dématérialisés d'une valeur nominale d'un million de FCFA. Ces Bons sont assortis d'une rémunération payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale, sur la base d'un taux d'intérêt exprimé en pourcentage l'an, en base 360 jours.

ARTICLE 4 : Le dépôt des soumissions se fera au plus tard le 20 juillet 2016 à 10h 30mn TU. Le dépouillement des offres aura lieu le même jour à 11h 30 mn TU.

ARTICLE 5 : La date de valeur des Bons du Trésor est le 21 juillet 2016. L'échéance finale est le 18 juillet 2018.

Le remboursement du capital s'effectuera le premier jour ouvré suivant l'échéance des Bons du Trésor.

ARTICLE 6 : Les revenus des Bons du Trésor sont exonérés de tout impôt.

ARTICLE 7 : Les Bons du Trésor sont admis au refinancement de la BCEAO.

Les banques, les établissements de crédits, les organismes financiers régionaux ainsi que les SGI disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des Bons du Trésor sur le marché secondaire.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur de l'Agence UMOA-Titres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Ampliations :

- PR/Cab	1
- PM/Cab	1
- MPMEF/Cab	1
- MPMB/Cab	1
- DGTCP	1
- BCEAO	1
- Agence UMOA-Titres	1
- JORCI	1

Fait à Abidjan, le 11 JUIL 2016



[Signature]
Adama KONE

PERSONNES A Contacter

COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT (COSTEIF)

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général

Tél. : (225) 20 30 90 28/27

e-mail : jassahore@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 24

e-mail : lafofana@yahoo.fr

Jules Prosper COULIBALY

Directeur de la Dette Publique

Tél. : (225) 20 25 08 90

e-mail : coulibalyjules@tresor.gouv.ci

AGENCE UMOA-TITRES
Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar – Sénégal
Fax : (221) 33 839 45 57
Tel : (221) 33 839 10 10
E-mail : adjudications@umoa-titres.org

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boite Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : n° 3159

tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel
et avenue Delafosse

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TOGO

Telefax: (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

CÔTE D'IVOIRE

KONATE OUMAR

CHEF DE SERVICE DU CREDIT

(225) 20 20 88 72